

| | |
|--|---|
| République Française Département d'Eure-et-Loir Commune de SANDARVILLE | COMPTE RENDU SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2021 Session Extraordinaire |
|--|---|

L'an deux mil vingt et un, le jeudi 29 avril à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil de la mairie de Sandarville, sous la présidence de monsieur Paul BINEY, Maire.

| | |
|--|------------------------|
| Date de la convocation : 27 avril 2021 | Nombre de pouvoirs : 0 |
| Nombre de conseillers en exercice : 11 | Nombre de votants : 11 |
| Nombre de conseillers présents : 11 | Quorum : 4 |

| Prénoms et NOMS | Fonction | Statut * | Commentaires |
|-----------------------------|---------------------------|----------|----------------------|
| 1 - M Paul BINEY | Maire | P | |
| 2 - Mme Lydia ANFRAY | 1 ^{ère} adjointe | P | |
| 3 - M Pascal CHESNEAU | 2 ^{ème} adjoint | P | |
| 4 - M Patrick RIVIERRE | 3 ^{ème} adjoint | P | |
| 5 - M. Jean-Claude TRACHÉ | Conseiller municipal | P | |
| 6 - Mme Sarah FANMUY-HEINTZ | Conseillère municipale | P | |
| 7 - Mme Ophélie RIGOULOT | Conseillère municipale | P | Secrétaire de séance |
| 8 - M. Thierry LAFFÉACH | Conseiller municipal | P | |
| 9 - M. Michel LEGRAND | Conseiller municipal | P | |
| 10 - Mme Isabelle DENIS | Conseillère municipale | P | |
| 11 - M. Sénéric DAGRON | Conseiller municipal | P | |

* P=Présent(e) / AEP=Absent(e) Excusé(e) avec Pouvoir / AE=Absent(e) Excusé(e) / A=Absent(e)

Désignation du secrétaire de séance :

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, Mme Ophélie Rigoulot est nommée secrétaire de séance par le Conseil Municipal. M. Thierry Hardou, secrétaire de mairie, qui assiste à la séance, lui fait fonction d'adjoint à titre auxiliaire.

Approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal :

Le compte rendu du conseil municipal du 13 avril 2021 est approuvé à l'unanimité puis le registre est signé.

I-Délibérations

Délibération N° 32 / 2021

Signature d'une convention de maîtrise d'œuvre avec Eure et Loir Ingénierie

Suite à la réunion d'arbitrage qui a eu lieu à Illiers-Combray le 19 avril 2021, le montant total des subventions demandées sur le FDI (Fonds Départemental d'Investissement) et concernant le canton, dépassait l'enveloppe allouée à celui-ci.

Il a donc été demandé aux communes de reporter, dans la mesure du possible, des projets de travaux en 2022.

M. Biney a choisi de retirer les travaux de voirie, rue de Bretagne et à l'entrée de la voie communale n°1 (Vicomté).

Il est donc demandé l'avis du conseil sur deux possibilités : soit le report de ces travaux en 2022, soit la réalisation de ceux-ci en 2021, sans l'apport de la subvention départementale au plan de financement.

Après débat, le conseil municipal, par 10 voix « Pour » et une voix « Contre », choisi de réaliser les travaux et d'autofinancer le montant de la subvention qui était prévue soit 7 707,97 €.

Cette décision étant prise, il est maintenant proposé de solliciter l'assistance d'Eure-et-Loir Ingénierie, d'approuver la convention avec ELI et d'autoriser M. le Maire à la signer.

M. le Maire informe l'assemblée délibérante que des missions sur voirie communale et départementale sont proposées par Eure-et-Loir Ingénierie (ELI) en contrepartie de la cotisation annuelle :

- maîtrise d'œuvre pour des projets dont le montant est inférieur à 60 000 € HT (conception du projet, préparation du marché de travaux, pilotage des travaux),
- assistance à maîtrise d'ouvrage pour des projets dont le montant est compris entre 60 000 € HT et 115 000 € HT (aide au recrutement d'un maître d'œuvre, assistance et conseil tout au long de l'opération).

Ainsi la commune de Sandarville peut faire appel à Eure-et-Loir Ingénierie (ELI) pour une mission de maîtrise d'œuvre dans le cadre des travaux de reprofilage général de voirie communale (Rue de Bretagne et Voie Communale n°1), ayant pour montant prévisionnel 25 693,22 € HT.

M. le Maire présente la convention permettant de faire intervenir ELI.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de solliciter l'assistance d'Eure-et-Loir Ingénierie,
- d'approuver la convention ci-jointe et d'autoriser M. le Maire à la signer avec ELI

II-Questions diverses

- Information sur l'organisation des élections des 20 et 27 juin 2021 ainsi que sur la vaccination des assesseurs qui tiendront le bureau de vote.
- Le bureau de vote sera déplacé, pour l'occasion, à la salle polyvalente.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire ,
Paul BINEY